

DATE DE PUBLICATION : 31 décembre 2024

Le directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté

Délégation de signature donnée par le directeur régional à la responsable du cabinet de la direction régionale et gestionnaire des ressources humaines de Bourgogne Franche-Comté

Vu la délégation de signature donnée par M. Hervé GONSARD, directeur général des services à l'économie et du réseau, à M. Laurent FRAISSE, le 15 mai 2023;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent FRAISSE, directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté et de M. François-Xavier LE BRAS, adjoint au directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté, délégation est donnée à Mme Caroline ROBERT, responsable du cabinet de la direction régionale et gestionnaire des ressources humaines de Bourgogne Franche-Comté, et, en cas d'absence ou d'empêchement et, dans leur domaine respectif, à Mme Valérie PIAU, adjointe à la responsable du cabinet de la direction régionale et adjointe à la gestion des ressources humaines, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du cabinet de la direction régionale et des ressources humaines.

En l'absence ou en cas d'empêchement de celles-ci, délégation est donnée à Mme Virginie MARCHAL-BEAUGEY, agent du personnel titulaire des bureaux, responsable du pôle ressources humaines-formation, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, tout document de nature à engager la Banque, relatif à l'exercice de l'activité du cabinet de la direction régionale et des ressources humaines.

Fait à Dijon, le 2 décembre 2024,

Laurent FRAISSE,
Directeur régional de Bourgogne-Franche-Comté